

## Projet de Performance Fédéral handball - Partie stratégique Handball Féminin 2022/2024

### Préambule

Le projet politique « Handball 2024, jouons collectif » positionne la performance sportive comme un axe stratégique connecté à 3 autres axes : performance sociale, performance économique et performance organisationnelle.

L'action fédérale, à chaque échelon, doit être engagée et pertinente pour placer le Handball dans le cercle de la haute performance, de manière durable, afin de contribuer au rayonnement de la France à l'international et d'assumer une responsabilité sociale dans le champ des activités liées au Handball.

----

### Champ de la Haute performance. Ambition podium olympique.

La sélection nationale féminine a obtenu sur l'olympiade 2017-2021 dans la continuité de la médaille d'argent obtenue au JO de Rio, un niveau de résultats jamais atteints auparavant, avec une seule contre-performance au Mondial 2019 et le gain des 3 titres majeurs (Euro, Mondial, JO) dans la période :

- Médaille de bronze Euro 2016 Suède
- Médaille d'or Mondial 2017 Allemagne
- Médaille d'or Euro 2018 France
- 13<sup>ème</sup> Mondial 2019 Japon
- Médaille d'argent Euro 2020 Danemark
- Médaille d'or aux JO de Tokyo (1<sup>ère</sup> sélection féminine française de sports collectifs).

Sur les 16 joueuses championnes olympiques en 2021, seules 7 d'entre elles étaient vice-championnes à Rio en 2016. Si l'on excepte le cas particulier de Cléopâtre DARLEUX, née en 1989 et qui avait une expérience internationale antérieure, le renouvellement sur l'olympiade par les 8 autres joueuses est le produit du dispositif de renouvellement de l'élite et d'accompagnement global individuel des athlètes mis en place par la Fédération (COATANEA, LASSOURCE, FLIPPES, NIAKATE, BOUQUET-VALENTINI, SERCIEN-UGOLIN, NOCANDY, FOPPA) toutes ayant performé en amont dans les sélections nationales de jeunes.

### Enseignements

La qualité du management du projet équipe de France A est première dans la quête de titres. L'expérience du staff du contexte spécifique du haut niveau international féminin est un incontournable avéré. Cela se conjugue avec une amélioration constante de l'analyse de la performance et avec un renforcement du lien permanent entre la filière de renouvellement des joueuses et France A, afin de faciliter la transition vers le très haut niveau et de préparer individuellement au mieux chaque athlète à ses attentes. Cet élément est certainement celui que la FFHB a le plus amélioré sur l'olympiade.

## Objectifs

A la recherche du plus haut niveau de performance prioritairement aux JO de Paris 2024 mais aussi au-delà, via le maintien d'objectifs élevés de résultats aux Mondiaux 21 (médaille d'argent) et 23 ainsi qu'à l'Euro 2022, en poursuivant de l'intégration des joueuses issues du dispositif de renouvellement de l'élite.

## Moyens

- Accompagner toujours plus finement les plus forts potentiels de façon globale et singulière (programme Espoirs Fédéraux et sa déclinaison opérationnelle, les Regroupement Intergénérationnels), y compris à travers le collectif A' à la sortie des U20. C
- Développer des programmes ciblés de recherche et d'exploitation sur le terrain dans l'analyse de la très haute performance spécifique au handball féminin.
- Conjuguer en permanence, la volonté d'anticiper les évolutions du jeu au plus haut niveau et l'adaptation aux spécificités des athlètes qui émergent.
- Conserver une vision holistique du projet de performance

## Vigilance

- Le renouvellement ciblé de certains postes moins riches que d'autres, où la blessure potentielle des titulaires pourrait être préjudiciable.
- La relation partenariale au handball professionnel, particulièrement sur la gestion des calendriers de compétitions domestiques sur les saisons 2022-23 et 2023-24.
- La capacité à gérer simultanément les différentes temporalités (présent, l'avenir à court et moyen termes) et à se renouveler avec pertinence dans les modes de fonctionnement, dans les modes de coaching des joueuses et des staffs.
- La capacité à garder la cohérence globale du dispositif en ayant toujours pour ambition première, son amélioration au service des meilleurs potentiels qui demain pourront renouveler France A.

## Champ du programme d'excellence. Préparer à intégrer le cercle de la haute performance **Bilan (annexes 2, 3 et 4)**

Le "programme d'excellence" mis en place sur l'olympiade précédente comprend :

- Les sites d'Excellence des pôles espoirs territoriaux regroupant un maximum de 16 athlètes de 15 à 17 ans dont maximum 12 de 16 à 17 ans, une imposition de niveau de jeu en club en sénior a minima au niveau nationale 2, et leur compétition interne de référence « ascenseur » vers le secteur professionnel, les Interpôles, leur stage national référent le SNU18 pour les 48 meilleures 16-17 ans.

- Les structures "Centre de Formation des clubs Professionnels" (CFCP).

*98,5% des joueuses ayant intégré les CFCP durant l'olympiade ont participé au SNU18. A date, seules celles issues des sites d'excellence ont obtenu ultérieurement un contrat professionnel.*

Mais surtout :

- Les programmes des Equipes de France (U16, U18, U20, France A', France A)
- Un **accompagnement global et sur mesure d'intégration des joueurs vers France A** appelé dispositif "**Espoir Fédéral**" et dont la déclinaison opérationnelle se fait à travers les « **Regroupements** »

**Intergénérationnels » (RIG)** sur une vingtaine de 15-16-17 ans trouvant un prolongement spécifique en sélection U20 à 18-19 ans.

La génération 1998-1999, championne d'Europe U19 n'a à date, que peu renouvelé quantitativement France A (NOCANDY seulement sur les compétition internationales de référence et VAUTIER sur des matchs de qualification) alors que toutes les joueuses évoluent dans le secteur professionnel au plus haut niveau mais certaines comme Déborah LASSOURCE approchent France A.

La génération 2000-2001, privée de Mondial U20 pour cause de pandémie, a fourni FOPPA et a déjà intégré 4 joueuses sur les regroupements de France A et les matchs de qualification à l'Euro 2022 (JACQUES, OUATTARA, ANDRE, MAIROT)

La génération 2002-2003, double médaillée de bronze européenne en U17 et U19, semble devoir alimenter France A au minima avec 2 joueuses d'ici 2024 (GRANDVEAU et BOUKTIT). D'autres dans des rôles plus spécifiques peuvent y prétendre comme KANOUTE.

Toutes ces joueuses sont issues du dispositif « Espoir Fédéral ».

## Enseignement

La stratégie fédérale historique de maillage du territoire en pôle Espoir, s'est doublement entrecroisée avec le déploiement du PPF depuis 2017 conjugué à la réforme territoriale, amenant **une concentration de l'élite fortement renforcée sur la tranche 16-17 ans** dans chaque nouvelle Région, en divisant par 3 ou 4 selon les territoires, le nombre d'athlètes en structure PPF dans les sites d'Excellence de nos Pôles dans cette tranche d'âge par rapport à l'olympiade précédente. Un effet mécanique de renforcement des projets individuels d'atteinte du haut niveau et de plus grande implication dans le projet de performance est observé.

Le lien hebdomadaire étroit dans l'entraînement entre site d'excellence territorial (16-17 ans) et Centre de formation du club professionnel (18-22 ans) de proximité est une réalité dans 8 des 12 sites d'excellence métropolitains.

Concernant les outre-mers et le programme d'Excellence :

La logique de déploiement d'un site d'excellence unique sur la zone Antilles Guyane regroupant les meilleurs potentiels de Guyane, Martinique et Guadeloupe dans ce dernier territoire s'avère cohérente, même si la densité du niveau d'entraînement nécessaire à l'émergence des meilleurs potentiels peut amener, en accord avec l'environnement et au cas par cas, à en déplacer dans l'hexagone dès leurs 17 ans.

Le site d'Excellence de la Réunion, même si la situation s'est un peu améliorée durant l'olympiade, est encore en retrait. Les raisons en sont multifactorielles, mais le projet de recrutement à l'échelon Océan Indien en intégrant les meilleurs potentiels mahorais est une voie d'amélioration fortement travaillée pour mise en œuvre sur l'olympiade. Des constats devront être faits à la fin de l'olympiade.

Cette dynamique d'exigence se poursuit à travers un accompagnement toujours plus performant au quotidien des plus forts potentiels identifiés, ce que le dispositif « Espoir Fédéral » et les RIG, sorte de centre national non permanent, permettent de mieux en mieux, par l'utilisation d'outils de suivi et une communication permanente de l'ensemble des acteurs agissant autour de l'athlète (comprenant en plus de l'environnement technique et médical, l'environnement familial et scolaire).

**C'est un accompagnement « sur mesure » et « pas à pas ».**

**Les résultats de la prise en compte globale et individualisée** (à travers la prophylaxie et la préparation physique avec une vision médico-technique, le développement des habiletés mentales, la répétition

systematique et ciblée de savoir-faire techniques adaptés aux compétences de chacune, la construction de son projet socio-professionnel dans son contexte singulier d'athlète, la relation à son environnement familial et social, suivi vidéo hebdomadaire de sa performance en club), **nous confortent dans la direction choisie.**

**Même si in fine la performance doit être collective, et que cela s'apprend aussi au sein des sélections nationales de jeunes, notre performance au niveau sénior est fortement dépendante de notre capacité à faire émerger des potentiels individuels et à les accompagner sur le chemin du haut niveau jusqu'à France A.**

**Un enseignement majeur de cette olympiade est que cet accompagnement est extrêmement chronophage et nécessite la coordination d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 20 personnes au niveau national pour être efficace.**

## **Objectifs**

- Poursuivre l'amélioration permanente de ce dispositif au meilleur rapport qualité-prix et renforcer la dynamique locale autour des athlètes détectées dans le dispositif « Espoir Fédéral » laquelle pourra profiter indirectement aux autres athlètes de la structure.
- Renforcer la dynamique identitaire des jeunes athlètes dans le dispositif : s'approprier et enrichir la culture Equipe de France féminine de Handball.
- Se doter d'éléments d'évaluation (recueil traitement et utilisation pertinente des datas), de compréhension de l'écosystème de performance dans tous les champs et de progression individuel, mais aussi du « savoir performer collectivement ».
- Conserver la possibilité d'émergence de parcours atypiques.

## **Moyens**

- Mettre en exergue la qualité de la détection territoriale comme socle de base du dispositif.**
- Développer l'expertise des RH agissant autour de l'athlète en combattant en permanence le fonctionnement en silo.
- Contribuer au « ruissellement » intelligent au niveau local des exigences d'atteinte du plus haut niveau, en prenant en compte la singularité de chaque contexte.
- Partager le sens avec tous les acteurs agissant dans le parcours de formation, de la détection initiale jusqu'au secteur professionnel, en intégrant les intérêts et contraintes de chacun, pour tenter en permanence d'en faire des partenaires.
- Avoir le courage politique de dégager des priorités et de faire des arbitrages.

## **Vigilance**

- La qualité de la formation continue de l'encadrement des structures du PPF féminin site d'excellence doit s'intensifier. Notre stratégie fédérale au féminin est celle d'une concentration des moyens humains et financiers sur un Pôle Espoir par territoire (avec son ou ses site(s) d'accession et son unique site d'excellence) et sur le travail de détection fourni pour l'alimenter qualitativement.
- La lisibilité de notre dispositif PPF F doit être maintenue y compris par l'accès aux listes SHN (accession = non classé, excellence = espoir ou relève en cas de participation à une compétition internationale de référence).

-Le maintien et la modernisation continue du système d'économie mixte efficace entre le secteur fédéral et le secteur professionnel, par un encadrement réglementaire adéquat (dispositif JIPES, émergence d'une seconde division professionnelle utile dans le parcours de formation des meilleurs potentiels, positionnement des Académies, etc...)

## Champ du programme d'accession. Évaluer pour intégrer le programme Excellence & logique de développement territorial.

### **Bilan (annexes 3 et 4 + Fiche Cartographie)**

Le "programme d'accession" mis en place sur l'olympiade précédente comprend :

- La détection territoriale
- Les opérations nationales de détection, Inter-comité (12-13 ans), inter-ligues (14-15 ans), stages nationaux SNU16 (14-15 ans).
- Les sites d'Accession" des structures "Pôle Espoirs" à 13-14-15 ans (3ème et seconde), sans prolongement pour 16-17 ans (1eres et terminales) dans le PPF féminin autre que les sites d'Excellence, pour un nombre d'athlètes réduit présentant des caractéristiques pouvant leur permettre l'atteinte du haut-niveau.

Pour rappel, si chaque territoire ne peut disposer au maximum que d'un seul site d'excellence dans le PPF Féminin Handball, il lui appartient de soumettre à la DTN l'organisation territoriale qui lui apparaît la plus adaptée aux spécificités du Territoire, sachant que le nombre total d'athlètes inscrites en site d'accession est au maximum de 36 pour un territoire, réparti sur 2 à 3 années d'âge.

Dans le cadre de la réforme territoriale et de la fusion des Ligues, les sites d'accession ont eu tendance à être implantés selon l'ancienne cartographie régionale. Quand une nouvelle Région comme AURA, ou la Nouvelle Aquitaine en fusionnait trois anciennes, on a initialement retrouvé 3 sites d'accession, pour des Régions en fusionnant deux comme la Bourgogne Franche-Comté ou l'Occitanie, on a retrouvé 2 sites d'accession et un seul dans les Régions non fusionnés. Cela correspondait autant à une logique politique qu'à une logique d'efficience sportive.

En lien avec les élus de Territoire, l'olympiade a permis quelques réajustements afin de rendre le dispositif plus rationnel :

- mise en sommeil du site accession de Saint Junien en Nouvelle Aquitaine que le prochain PPF fermera définitivement
- ouverture du nécessaire deuxième site d'accession en Bretagne à Rennes.
- transfert en Pays de la Loire de Segré à Nantes pour en favoriser l'accessibilité et se mettre au contact du Centre de Formation.

Sur les 28 sites d'accession (14 sites d'excellence), 22 ont été classés site d'accession nationale et 6 d'accession territoriale, dont deux en Métropole, ceux d'Amiens et de Segré. A noter que dans ce dernier cas, le transfert vers Nantes devrait lui permettre un reclassement. Dans le cas des Hauts de France, une réorganisation est à l'étude.

## **Enseignement**

-La restructuration et la requalification d'anciens pôles espoirs régionaux en site d'accession n'a pas été sans heurter quelques susceptibilités locales, mais aujourd'hui chacun dans l'environnement fédéral est convaincu du bien-fondé de cette organisation et de son efficacité. Il a demandé un **accompagnement DTN auprès des cadres des sites d'accession** car un fort renouvellement s'est opéré. Des contenus spécifiques au sites d'accession ont été cotravaillés avec eux et publiés. Cette démarche doit s'intensifier d'ici 2024.

-Une vigilance accrue doit être portée à l'investissement sur les opérations de détection à l'échelon départemental

## Objectifs

**-Atteindre le 100% détection, fiabiliser le processus d'une détection de qualité c'est-à-dire systématique, répétée, éclairée, sont deux priorités concomitantes.**

**-Améliorer les compétences de nos encadrements dans la détection**, dans l'évaluations des qualités apparentes jeunes, apprendre à mieux les objectiver, s'approprier les exigences à cet étage de la formation.

-Donner la chance à chaque potentiel quelle que soit son origine géographique, mais sélectionner sans démagogie vers les sites d'excellence.

## Moyens

**-Mettre en exergue la qualité de la détection territoriale comme socle de base du dispositif en utilisant tous les leviers vis-à-vis, y compris financiers.**

-Adapter le dispositif aux singularités territoriales mais conserver un seuil d'exigence élevé en termes de détection et de formation partout sur le territoire.

## Vigilance

-L'investissement humain et financier des territoires dans la détection.

-Cette vigilance sur la qualité de la détection est renforcée par la concurrence désormais accrue dans les sports collectifs féminins liée à l'émergence d'autres disciplines comme le football et le rugby, susceptibles d'attirer de forts potentiels sportifs qui traditionnellement s'orientaient vers le handball plutôt que le basket ou le volley.

-Le programme d'accession du PPF handball féminin n'intégrera pas les sections d'excellence sportive, lesquelles n'apportent aucune valeur ajoutée au dispositif existant en termes de renouvellement de l'élite. Elles peuvent éventuellement le compléter pour apporter de la cohérence à une politique territoriale mais ne doivent en aucun cas impacter les flux financiers destinés au PPF.

----

## Conclusions

**La FFHB est culturellement arrimée à un socle identitaire qui conjugue 3 piliers :**

**-Education**

**-Formation**

**-Performance de Haut Niveau**

**Ces piliers sont réaffirmés par le projet politique fédéral en cours, « Handball 2024, jouons collectif ».**

Dans un contexte mouvant de réorganisation administrative nationale, d'évolution de la gouvernance du sport, d'évolution des modèles économiques le soutenant, avec la contrainte d'une crise sanitaire dont on ne mesure encore que peu toutes les conséquences sociétales, il convient donc de les décliner en les adaptant à un environnement du Handball féminin de Haut Niveau par essence concurrentiel où rien n'est figé, rien n'est acquis.

Le PPF Féminin Handball doit poursuivre dans la voie tracée en 2017 et déjà esquissée depuis 2012, car elle a déjà porté des fruits, mais conserver toute sa vigilance intellectuelle, ne jamais faire preuve de la moindre suffisance.

Si l'utilisation pertinente des datas et l'élargissement de compétences intégrées à nos staffs dans tous les champs de la performance sont incontournables (parfois même en ayant l'audace de s'avérer pionniers et de déranger dans notre discipline), il n'en reste pas moins que la performance de haut niveau international dans un sport collectif, demeure aussi et avant tout, dépendante du savoir-faire de managers capables de fédérer des acteurs aux intérêts individuels parfois divergents, autour d'une ambition collective.

*« Il faut agir en homme de pensée et penser en homme d'action » Bergson*

## **Projet de Performance Fédéral handball - Partie opérationnelle Handball féminin 2022/2024**

*(Attendus : Présentation concrète des principes de gestion et des structures d'accueil.*

*Fiches thématiques : cartographie, cahiers des charges, critères de mise en liste, suivi socio-professionnel, aides individualisées, conventions sportifs de ht niveau, etc....*

*Forme : regarder l'instruction fin de page 96)*

### **Présentation générale**

Le PPF est au service du projet fédéral et contribue aux enjeux de performance sportive, sociale et économique.

Il doit garantir une stratégie nationale validée par l'ANS et accompagner le déploiement territorial pilier de la mise en œuvre du projet.

L'ambition du PPF féminin handball reste /

- Contribuer au rayonnement de la France en renouvelant France A en particulier lors des Jeux Olympiques dans la perspective des JO de Paris en 2024.
- En alimentant le secteur professionnel.

Le PPF féminin écrit pour la période 2017-2024, a obtenu sur la période 2017-2021 :

- 1 titre olympique, 1 titre mondial, 1 titre européen, 1 médaille d'argent européenne, 1 médaille de bronze mondiale pour France A
- 1 titre européen et 1 médaille de bronze européenne en U19.
- 1 médaille de bronze européenne et un titre européens au JOJE en U17
- 1/3 des joueuses en site d'excellence intègrent un centre de formation de club professionnel

Le PPF tient compte des éléments de contexte suivants :

- La réforme territoriale (loi NOTRe),
- L'évolution du monde sportif professionnel et de la gouvernance du sport en France,
- L'organisation fédérale (structures et ressources humaines) et la connexion du PPF à toutes les dimensions du projet de la FFHB.

Nous restons en veille pour anticiper le handball de haute performance de demain et contribuer au renouvellement de France A et du secteur professionnel.

Le Projet de Performance Fédéral est construit autour de l'athlète à partir de 8 piliers :

1. Un parcours de sens
2. Un parcours d'encadrement
3. Un parcours de structures d'accueil
4. Un parcours d'évaluations
5. Un parcours de double projet
6. Un parcours de santé
7. Un parcours économique
8. Un parcours réglementaire

Nous devons poursuivre des objectifs complexes à combiner de manière parfois singulière, territoire par territoire, avec de nombreux partenaires, étage par étage.



## 5 objectifs stratégiques :

1. Prendre en compte la spécificité et la singularité de chaque territoire.
2. Combiner le maillage du territoire permettant la proximité, la nouvelle organisation territoriale et ses exigences.
3. Concentrer les meilleurs dans chaque région.
4. Identifier, suivre et accompagner les potentiels de très haut-niveau.
5. Développer le partenariat avec le secteur professionnel.

Ces 5 postulats sont tous à prendre en considération, les hiérarchiser n'est pas pertinent.

## Spécificité et singularité

Chaque territoire est par essence particulier, cependant nous pouvons dégager 5 typologies territoriales.

- Le site d'Excellence territorial est adossé à un Centre de Formation de Club Professionnel (7) : Bretagne / Pays de la Loire / Centre Val de Loire / Grand Est / Nouvelle Aquitaine / Auvergne Rhône Alpes / Bourgogne Franche-Comté.
- Le site d'Excellence territorial n'est pas adossé à un Centre de Formation de Club Professionnel pour diverses raisons (4) : Occitanie / Provence Alpes Côte d'Azur / Hauts de France / Normandie
- L'Île de France (1).
- Les DOM-TOM (2).

Les dispositifs masculin et féminin diffèrent tant dans leur organisation structurelle, que dans les opérations de détection et sélection. Le PPF féminin ne fait pas de l'accolement à un centre de formation un élément de cahier des charges incontournable de la labellisation d'un site d'excellence, même si c'est une plus-value évidente dans le parcours de la joueuse.

## Le maillage

Le maillage de terrain est une référence culturelle historique de la FFHB.

Il génère la nécessité de décliner un programme d'Accession permettant une certaine proximité au regard du jeune âge des athlètes concernées, et un programme d'Excellence à l'échelle de nouveaux territoires très étendus.

Maintenir la détection « cœur de notre dispositif », intégrer les notions de bassins de vie et de population, intercommunalités, agglomérations, EPCI...

Inciter les territoires mettre en œuvre des opérations de détection fiabilisées (100% détection)

Faire évoluer les compétitions de détection pour garantir le maillage, diminuer la déperdition et les risques d'une détection trop précoce ou à rentabilité court terme, selon une logique de compétition ascenseur

- du club vers le programme d'Accession
- du programme d'Accession vers le programme d'Excellence et les sélections nationales
- du programme d'Excellence vers le secteur professionnel

Inciter les territoires mettre en œuvre des opérations de détection systématique et répétée pour alimenter au mieux les sites d'accession dont le rôle est double :

- faire émerger les joueuses à intégrer en site d'excellence, en permettant notamment à celles ayant moins le vécu dans l'activité mais un réel potentiel de l'exprimer.
- vérifier l'entraînabilité des athlètes, renforcer leur projet individuel, les doter des fondamentaux physiques et technicotactiques

## La concentration

Ouvrir systématiquement les structures pôle espoirs site "d'accession" aux athlètes de 13 et 14 ans (4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup>) et dès 12 ans en outre-mer : 1<sup>er</sup> niveau de « concentration-regroupement » des athlètes détectées dans le programme d'Accession.

Regrouper les plus forts potentiels dès 15 ans, détectés au travers des stages nationaux et des sélections France U16, dans les pôles espoirs site "d'excellence".

Adosser les sites d'excellence à un CFCP agréé quand cela est possible et apporte une réelle plus-value.

**Le maillage reste le socle de notre détection mais l'exigence du travail au quotidien dans un contexte de rapports de force pertinent à l'entraînement dès 15 ans, par le regroupement des tous meilleurs potentiels du Territoire dans le programme d'Excellence est l'absolue nécessité que vise notre PPF.**

## Le suivi et l'accompagnement des athlètes de très haut- niveau

Accompagner globalement et singulièrement les plus forts potentiels vers France A au travers du dispositif "Espoirs Fédéral" et de sa déclinaison opérationnelle dans les « Regroupements Intergénérationnels » (RIG) sorte de Centre National non permanent.

Mettre en œuvre la loi du 17 novembre 2015 : visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale.

La convention avec les SHN précisera les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socio-professionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

La mise en liste se fait par la DTN à travers l'inscription officielle dans une structure du programme Excellence (Pôle Espoir site Excellence ou CFCP = liste Espoir) ou par la participation aux compétitions internationales de référence pour les listes nationales (listes Relève Senior Elite).

## Relation avec le secteur professionnel

Les Centres de Formation des Clubs Professionnels sont intégrés (depuis 2008) dans le PPF, programme excellence.

Les staffs des sélections nationales et des clubs professionnels dialoguent pour une harmonisation autour des programmes des joueuses internationales.

Des groupes de pilotages associent toutes les composantes fédérales et la DTN aux partenaires sociaux du secteur professionnel (Union des clubs, représentant des joueuses, syndicats des entraîneurs)

## Architecture du PPF Handball féminin

### Les programmes "Accession" et "Excellence"

Le "programme excellence" comprend :

- Les sites d'Excellence des pôles espoirs territoriaux regroupant un maximum de 16 athlètes de 15 à 17 ans dont maximum 12 de 16 à 17 ans et leur compétition de référence « ascenseur » vers le secteur professionnel, les Interpôles, leur stage national référent le SNU18 (16-17 ans).
- Les structures "Centre de Formation des clubs Professionnels" (CFCP).
- Les programmes des Equipes de France (U16, U18, U20, France A', France A)
- Un accompagnement continu sur mesure, global et singulier, d'intégration des joueurs vers France A appelé dispositif "Espoir Fédéral" avec une déclinaison opérationnelle les « Regroupements Intergénérationnels » (RIG), sorte de centre national non permanent .

Le "programme d'accession" comprend :

- La détection territoriale avec un objectif de détection systématique et répétée pour viser le 100% de licenciées détectées dans la catégorie visée.
- Les opérations nationales de détection, Inter-comités (12-13 ans), inter-ligues (14-15 ans), stages nationaux SNU16 (14-15 ans) .
- Les sites d'Accession" des structures "Pôle Espoirs" à 12-13-14-15 ans (4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> et seconde), **sans prolongement pour 16-17 ans (1eres et terminales) dans le PPF féminin autre que les sites d'Excellence.**

**Les structures "Pôle Espoirs" du PPF englobent les 2 programmes.**

### Les structures du PPF

Le PPF féminin s'appuie sur de 2 types de structures : **les "Pôles Espoirs" et les "CFCP"**.

Chaque **Pôle Espoir territorial** possède un ou plusieurs sites d'accession. Seuls ceux répondant au cahier des charges du programme d'Excellence possède un site d'Excellence maximum par territoire.

- Des "sites d'accession", maillage de proximité pour les 12-13-14 ans et les 15 ans à fort potentiel mais à maturité plus tardive.
- Des "sites d'excellence", concentration des athlètes identifiées de 16 et 17 ans, et 15 ans à fort potentiel déjà avéré.
- 1 Pôle Espoirs par territoire, soit 12 structures en Métropole (aucune en Corse).
- Dans les DOM TOM 5 Pôles Espoir actuellement en Guadeloupe, Martinique, Réunion, Nouvelle Calédonie et Guyane et sous réserve de réponse au cahier des charges, possible labellisation pour ouverture durant l'olympiade à Mayotte. 1 site d'Excellence Antilles Guyane en Guadeloupe et un site d'Excellence Océan Indien à la Réunion.
- Au total 28 (29 si ouverture à Mayotte) sites d'accession dont 5 (ou 6) ultramarins et 14 sites d'excellence dont 2 ultramarins.
- La DTN mène, via une présence pluriannuelle sur site aux côtés de ses cadres, un programme volontariste de détection spécifique des talents féminins ultramarins éloignés des lieux de performance, en Nouvelle Calédonie, à la Réunion et Mayotte, en Martinique Guadeloupe et Guyane.

Cahier des charges en annexe.

Les **Centres de Formation des Clubs Professionnels (CFCP)** agréés par l'autorité administrative (Rectorat / DRAJES) pour les 18 - 22 ans.  
(Avec possibilité de 2 dérogations pour des athlètes mineures de 17 ans)

## Les effectifs du PPF

### **En site(s) d'Accession :**

36 athlètes maximum de 12 à 15 ans par territoire, éventuellement réparties dans plusieurs sites.  
Au global l'effectif sera approximativement composé de 2/3 de 12-14 ans pour 1/3 de 15 ans. (Ce n'est pas une règle arithmétique stricte dénuée de sens mais une proportion à conserver qui définit l'esprit du dispositif et dont la DTN sera garante par sa validation)

### **En site excellence (métropole + Dom Tom) :**

Effectif maximum de 16 athlètes de 15 à 17 ans, dont 12 au maximum de 16-17 ans

**En CFCP** les effectifs sont de 5 minimum à 12 athlètes maximum.

## L'Encadrement du PPF

Sur le plan national, le PPF féminin est managé par la DTN autour d'un Groupe de Pilotage composé :

- Du DTN,
- De l'entraîneur de France A
- Du coordonnateur du PPF et de son adjoint,
- Des entraîneurs des sélections nationales U20/U18
- D'experts associés (médecin, préparateur physique, analyste de la performance, coordonnateur du suivi socio professionnel, CTN en charge du monde professionnel et des CFCP).

Nous identifions :

- 4 staffs sur les 4 sélections nationales : France A, France A' et U20, France U18, France U16
- 1 groupe d'accompagnement des "Espoirs Fédéraux- Regroupement Intergénérationnel », de 20 personnes
- 1 groupe d'entraîneurs en charge des stages nationaux issus des cadres de pôles espoirs.

Sur le plan territorial, le responsable PPF territorial et les entraîneurs responsables des sites ont la charge de décliner le projet national en concertation avec les élus référents.

Leurs prérogatives dans le cadre du PPF féminin sont :

**Pour le responsable PPF territorial :** CTS ou CTF obligatoirement validé par la DTN, après consultation du Président de Ligue

- Intégrer le PPF dans la politique globale du territoire,
- "Représenter" le PPF dans les instances territoriales (BD/CA) et porter les dossiers budgétaires.
- **Coordonner les sites du territoire sur le plan administratif**
- Coordonner les RH du PPF du territoire
- Coordonner les relations avec les clubs professionnels et leur CFCP
- Il est l'interlocuteur du pôle auprès des institutions et des partenaires.
- Organiser le suivi et accompagner une démarche qualité à partir des outils d'évaluation fédéraux.

- **Planifier, organiser et piloter la détection sur son territoire de la formation initiale aux Inter Ligues**
- **Coordonner et piloter le recrutement des sites du Pole**
- **Proposer les passages du programme Accession au programme Excellence** et gérer les conventions SHN en relation avec le responsable national
- Organiser en relation avec le responsable de site excellence le transfert des athlètes détectés
- Participer au colloque PPF féminin
- Participer aux entraînements sur les sites le cas échéant
- Organiser la concertation et l'harmonisation entre les responsables de sites

**Pour les responsable de "Site Excellence"** : CTS ou CTF obligatoirement validé par la DTN, après consultation du Président de Ligue

- Planifier et organiser le programme d'entraînement en relation avec le CFCP et le club professionnel le cas échéant
- Encadrer les séances d'entraînements et manager l'équipe d'encadrement sportif
- S'assurer du suivi médical des athlètes
- S'assurer du suivi sportif des athlètes en relation avec les clubs et les staffs des sélections nationales
- S'assurer du suivi scolaire des athlètes en relation avec les équipes pédagogiques des établissements supports
- S'assurer du suivi social en relation avec les familles
- Participer au réseau de détection territorial
- Participer à la commission de sélection du pole
- Participer au colloque PPF féminin et répondre à toute invitation de la DTN à visée formation professionnelle continue.

**Pour le responsable de "Site Accession"** : CTS ou CTF obligatoirement validé par la DTN, après consultation du Président de Ligue

- Planifier et organiser le programme d'entraînement pour amener les athlètes à atteindre le niveau du programme d'Excellence **en déclinant les contenus spécifiques d'accession coconstruits avec la DTN**
- Encadrer les séances d'entraînements et manager l'équipe d'encadrement sportif
- S'assurer du suivi médical des athlètes
- S'assurer du suivi sportif des athlètes en relation avec les clubs et les staffs des sélections nationales
- S'assurer du suivi scolaire des athlètes en relation avec les équipes pédagogiques des établissements
- S'assurer du suivi social en relation avec les familles
- Participer au réseau de détection territorial
- Participer à la commission de sélection du pole
- Participer au colloque PPF féminin et répondre à toute invitation de la DTN à visée formation professionnelle continue.

## Fiche : Les critères de mise en liste des sportifs

### Handball féminin

#### Sportifs de Haut niveau (SHN)

##### « Catégorie Elite et Sénior »

Inscription liée à la participation à des compétitions internationales adultes : Jeux Olympiques (12 qualifiés), Mondial (participation a minima aux 1/8èmes de finales) ou Euro (2<sup>ème</sup> tour qualifiés).

##### Elite : 1-4, Seniors : 5-16

- Exceptionnellement sur proposition du DTN, les joueuses ayant pris part à la préparation des compétitions de référence mais n'ayant pu y participer pour des raisons autres que de performance sportive, après présentation du cas par le DTN à l'ANS.

##### « Catégorie Reconversion »

Avoir été inscrite un an en Elite, ou avoir été inscrite en Liste SHN 4 ans dont au moins 3 en liste Sénior

##### "Catégorie Relève"

Cette inscription est liée prioritairement à la participation aux opérations internationales jeunes : U 17 à U20.

- Joueuses ayant participé aux Mondiaux et Euro, U 17 à U 20, et s'étant classées dans le top 16.
- Les joueuses ayant participé à la préparation des compétitions de référence (U17 à U20, A') mais n'ayant pu y participer pour des raisons autres que de performance sportive, dont les espoirs fédérales olympiques, après présentation du cas par le DTN à l'ANS.

#### Sportifs des collectifs nationaux (SCN)

- Joueuses ayant participé à la préparation et aux compétitions internationales de référence sans avoir effectué la performance sportive requise (hors top 16)

#### Sportifs Espoirs (SE)

- Tous les athlètes ayant été identifiées et évaluées pour intégrer le "programme excellence" non encore listées catégorie Relève
- Les athlètes sorties d'un site d'Excellence, non inscrites en liste Relève, mais pouvant encore prétendre à une sélection nationale U20, notamment quand elles sont inscrites en Centre de Formation de Club Professionnel ou évoluent en D2F.
- Une partie des athlètes en Pôle Espoir territorial site accession de 12, 13, 14 et 15 ans ultramarins sur étude de cas par la DTN.
- En Pôle Espoir site accession de 12, 13, 14 et 15 ans Métropolitains ayant participé au Stage National U15 (top 40 de l'année d'âge) et n'accédant pas au site d'Excellence pour x raisons l'année suivante.

## Fiche : Cartographie des structures sites d'accèsion 2021 2022

### Handball féminin

#### IMPLANTATION DES SITES D'ACCESSIONS



#### SITES ACCESSION

**Guadeloupe** : Basse Terre / **Martinique** : Le François / **Guyane** : Cayenne / **La Réunion** : Le Port / **Mayotte** : Dembéli **Nouvelle Calédonie** : Dumbea  
**Auvergne Rhône Alpes** : Chambéry, Clermont, Lyon / **PACA** : Nice, Marseille / **Occitanie** : Toulouse, Nîmes /  
**Nouvelle Aquitaine** : Angoulême, Oloron / **Centre Val de Loire** : Orléans / **Île de France** : Chatenay-Malabry, Fontainebleau  
**Bretagne** : Brest, Rennes / **Pays de la Loire** : Nantes / **Normandie** : Le Havre, Caen **Hauts de France** : Tourcoing, Amiens  
**Bourgogne Franche-Comté** : Besançon, Dijon **Grand Est** : Metz, Barr

## Fiche : Cartographie des structures sites d'excellence 2021 2022

### Handball féminin

#### IMPLANTATION DES SITES D'EXCELLENCE ▲



#### SITES EXCELLENCE

Zone Antilles Guyane (Guadeloupe) : Basse Terre Zone Océan Indien (La Réunion) : Le Port /  
Auvergne Rhône Alpes : Valence / PACA : Aix Luynes / Occitanie : Toulouse /  
Nouvelle Aquitaine : Bordeaux / Centre Val de Loire : Orléans / Ile de France : Chatenay-Malabry /  
Bretagne : Brest / Pays de la Loire : Nantes / Normandie : Le Havre Hauts de France : Tourcoing  
Bourgogne Franche-Comté : Besançon Grand Est : Metz



En annexe : *Annuaire des Pôles Espoirs Handball Féminins*

## Fiche : Cartographie des structures CFCP 2021 2022

### Handball féminin

#### IMPLANTATION DES CFCP



#### CFCP agréés

Metz / Paris 92 / Nantes / Dijon / Besançon / Toulon / Nice / Celles sur Belle / Mérignac / Brest / Chambray / Saint Amand les Eaux / Saint Maur (D2F en voie d'accèsion à la D1F pour la saison 2023-2024)/

## Fiche : Cahier des charge Pôles Espoirs - Handball Féminin – « Programme excellence »

ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PPF	
<b>Positionnement au sein du PPF</b>	<b>Objectif général :</b> Excellence sportive, Préparer à intégrer le cercle de la haute performance	Les pôles espoirs féminin « <b>site d'excellence</b> » de la Fédération Française de Handball délivrent simultanément la formation sportive la plus adaptée vers la haute performance et le professionnalisme, ainsi que la formation scolaire correspondant au profil du joueur. Le DTN propose à la labellisation au maximum un site d'Excellence par Territoire.
	<b>Indicateurs de résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Niveau de recrutement des sportifs</li> <li>➤ Niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure</li> </ul>	<p>Les pôles espoirs féminins « site d'Excellence » de la Fédération Française de Handball accueillent les jeunes joueuses identifiées comme les meilleurs potentiels issus des pôles espoirs féminins « site d'Accession » pour un cycle de 2 ou 3 ans à 15, 16 et 17 ans.</p> <p>Les potentiels les plus avérés du Territoire y trouvent dès 15 ans les conditions idéales de poursuite de leur progression. Ceux qui présentent un réel potentiel mais sont moins matures peuvent intégrer le pôle espoir « site d'Excellence » à 16 ans.</p> <p>Les profils recrutés conjugueront plusieurs « superpouvoirs » (gardiennes de but avec des qualités motrices donc éventuellement « polyvalentes », gauchères, profils morphologiques atypiques, qualités physiques apparentes et objectivées, combativité en situation de compétition, qualités motrices et lecture de jeu s'exprimant dans un contexte d'opposition du meilleur niveau de jeu de cet âge).</p> <p>Sur demande de la famille et du club concerné, après étude des conditions d'accueil, la DTN peut accorder une dérogation à une joueuse issue d'un pôle espoir pour intégrer un CFCP à 17 ans</p> <p><u>Les indicateurs de résultats en cours de cursus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-avoir le niveau pour évoluer N2 minimum</li> <li>-viser le cap d'évolution en club à un niveau minimum N1 avant la sortie de pôle.</li> <li>-la participation aux SN et aux différentes opérations nationales pilotées par la DTN</li> <li>-la participation à des compétitions avec les sélections nationales U16/U17/U18/U19</li> </ul>

		<p><u>Les indicateurs de résultats en sortie de cursus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'intégration à un CFCP de club de LFH agréé ou à un club de D2F prioritairement à statut VAP.</li> <li>-la signature d'un contrat de joueuse professionnelle à temps plein à N+1/N+4 après la sortie de la structure</li> <li>-l'intégration en France A à N+3/N+X après la sortie de structure</li> </ul>
	<p><b>Coordonnateur, Responsable PPF territorial :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Statut, tutelle, compétences...</li> </ul>	<p><b>Tutelle :</b> MS / FFHANDBALL Code du sport relatif au <b>PPF</b></p> <p><b>Le Coordonnateur du pole est un CTS missionné par la DTN.</b>        Il est l'interlocuteur du pôle auprès des institutions et des partenaires.        Le plus souvent il cumule cette fonction avec celle de responsable du PPF territorial.        Si ce n'est pas le cas, le responsable PPF a la charge de la mise en œuvre du projet et de son animation.</p> <p><b>Le responsable PPF territorial :</b> CTS coordonnateur du pole ou CTF missionné par la DTN pour piloter le schéma territorial de performance.</p> <p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les sites du territoire sur le plan administratif en concertation avec le coordonnateur ETR, (<b>dont renseignement bi annuel de la SMR dans le PSQS</b>),</li> <li>- Coordonner les RH du PPF du territoire</li> <li>- Coordonner les relations avec les clubs professionnels et leur CFCP</li> <li>- Organiser le suivi et l'évaluation des sites du territoire</li> <li>- Planifier, organiser et piloter la détection sur son territoire de la formation initiale aux Inter Ligues</li> <li>- Coordonner et piloter le recrutement des sites du Pole</li> <li>- Proposer les mises en liste espoirs et gérer les conventions SHN en relation avec le responsable national</li> <li>- Organiser en relation avec le responsable de site excellence le transfert des athlètes détectés</li> <li>-Participer au colloque PPF féminin et répondre à toute invitation de la DTN à visée formation professionnelle continue.</li> <li>- Participer aux entraînements sur les sites le cas échéant</li> <li>- Organiser la concertation et l'harmonisation entre les responsables de sites</li> </ul>
	<p><b>Encadrement :</b></p>	<p>Un responsable de "<b>Site Excellence</b>" autorisé annuellement par la DTN.        Diplômes requis pour l'entraîneur principal : TFP 6 mention "Entraîneur formateur" ou BEES (1er ou 2eme degré), <b>DE ou DES et Diplôme Fédéral Entraîneur Fédéral Jeune.</b></p>

	<p>➤ Qualification, conditions d'intervention, ...</p>	<p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier et organiser le programme d'entraînement en relation avec le CFCP et le club professionnel le cas échéant</li> <li>- Encadrer les séances d'entraînements et manager l'équipe d'encadrement sportif</li> <li>- S'assurer du suivi médical des athlètes</li> <li>- S'assurer de l'accompagnement psychologique.</li> <li>- S'assurer du suivi sportif des athlètes en relation avec les clubs et les staffs des sélections nationales via la plateforme fédérale dédiée.</li> <li>- S'assurer du suivi scolaire des athlètes en relation avec les équipes pédagogiques des établissements supports</li> <li>- S'assurer du suivi social en relation avec les familles</li> <li>- Organiser en relation avec le responsable de site d'accèsion le transfert des athlètes détectés</li> <li>- Participer au réseau de détection territorial</li> <li>- Participer à la commission de sélection du pôle</li> <li>- Participer au colloque PPF féminin et répondre à toute invitation de la DTN à visée formation professionnelle continue.</li> </ul> <p>Tout autre intervenant doit être déclaré à la DTN, chaque année, avec la liste du pôle.</p> <p>Chaque site d'excellence identifiera l'entraîneur en charge de l'accompagnement spécifique des GB lequel peut être l'entraîneur principal et l'entraîneur en charge de la préparation physique titulaire d'un DU ou validé par la DTN, lequel peut être l'entraîneur principal s'il est titulaire. Les entraîneurs identifiés participeront obligatoirement aux circonstances spécifiques de formation organisées par la DTN.</p> <p>Toute modification de l'encadrement en cours de saison devra obtenir l'aval de la DTN.</p> <p>Diplômes requis pour les adjoints : au minimum BEES ou DE, DU pour les préparateurs physiques, et EIRJ ou EIRA.</p>
	<p><b>Population :</b></p> <p>➤ Nombre de sportifs minimum et maximum, qualités, critères géographiques et sportifs de recrutement, ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les athlètes ont entre 15 et 17 ans (âge classique de la seconde à la terminale).</li> <li>- L'effectif d'un site d'Excellence est de <u>maximum 16 athlètes dont au maximum 12 de 16-17 ans (âge classique de 1<sup>ère</sup> terminale) à potentiel de haut niveau</u>, identifiées au travers des stages et compétitions de détection, et notamment des Interligues et du SN U16 qui sont des marqueurs forts du passage de l'Accession à l'Excellence.</li> <li>- Sont recrutées au sein du site d'Excellence les 15 ans à fort potentiel et les 16-17 ans présentant un profil d'accès au haut-niveau. <u>Chaque année est probatoire.</u></li> </ul>

		<p>-Le responsable du PPF territorial soumet annuellement à la DTN en juin pour proposition et validation, la liste des athlètes à inscrire pour la saison suivante dans le « site d'Excellence ».</p> <p>-Une athlète de 17 ans peut, si son intérêt le nécessite, quitter le pôle d'Excellence pour rejoindre un CFCP avec une dérogation DTN.</p> <p>Toutes les athlètes du « site d'Excellence » sont sur liste SHN a minima « Espoirs ». Elles sont issues des sites d'Accession du Territoire <u>sauf dérogation DTN</u> (logique d'accessibilité géographique à une structure d'Excellence et de fléchage du parcours sportif après consultation des acteurs locaux).</p> <p>Elles ont démontré leur capacité à évoluer en +16 ans national pour justifier leur intégration au programme d'Excellence. Toutes les joueuses du pôle espoirs « site d'Excellence » évoluent obligatoirement en championnat national +16 ans national minimum , N2 minimum, l'inscription au « site d'Excellence » entraînant automatiquement la dérogation éventuellement nécessaire. Elles ne sont pas autorisées à participer à des compétitions nationales ou régionales -18 ans.</p> <p>-Les athlètes participant aux RIG font l'objet d'une attention particulière dans leur accompagnement en lien avec la DTN</p>
<p><b>Éléments du Fonctionnement sportif</b></p>	<p><b>Installations :</b> Spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...</p>	<p>Gymnase : tracé 40m / 20m prioritairement sur parquet et à minima sur sol souple adapté à la pratique intensive, avec 8 heures au minimum de disponibilité hebdomadaire, permettant 1 séance quotidienne. Terrain disponible dans son intégralité.</p> <p>Des créneaux d'utilisation des installations sportives disponibles à des horaires compatibles avec une bonne hygiène de vie et la scolarité.</p> <p>Accès à des installations annexes permettant la musculation (cf. document spécifique), un travail physiologique, la récupération.</p> <p><u>Équipements souhaitables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vestiaires chauffés et sécurisés, avec douches à eau chaude,</li> <li>- un bureau équipé pour le staff du Pôle, téléphone, Internet, vidéo,</li> <li>- un bureau médical équipé (table d'examen, une machine à glace, fournitures médicales en quantités suffisantes),</li> <li>- un local antidopage,</li> <li>- les matériels nécessaires pour l'entraînement.</li> </ul>
	<p><b>Fonctionnement :</b> Budgets, partenaires, part fédérale ...</p>	<p><b>Budgets :</b> La ligue est gestionnaire et support de la structure. Présenter un état de l'engagement financier du territoire spécifiquement dans le Pôle Espoirs :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le budget prévisionnel spécifique à la structure Pôle doit être établi selon le document fédéral annexé au présent cahier des charges,</li> <li>▪ La Ligue doit fournir les conventions avec tous les partenaires (notamment le CFCP), les engagements de subventions publiques et de la FFHB.</li> <li>▪ Existence d'un « exercice comptable » propre au Pôle espoirs (sur la base d'une comptabilité analytique) faisant apparaître les engagements financiers des différents partenaires pouvant concerner tous les champs du Pôle.</li> </ul> <p>État des emplois sur des missions « Pôle Espoirs » (technique, administratif, médical, promotion, etc).</p> <p><b>Partenaires :</b> L'ensemble des conventions-cadres (institutions publiques et privées) doit être porté à la connaissance de la DRAJES et de la FFHB. Une charte collective type DTN-Ligue-Club-Athlète-Famille avec les engagements réciproques sera signée. Un régime de convention spécifique est mis en place pour les Espoirs fédéraux.</p>
	<p><b>Volume d'entraînement :</b> Nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...</p>	<p>Le pôle est tenu d'assurer l'entraînement de l'athlète <b>pendant 36 semaines</b> au minimum par saison à raison de <b>10 à 14 heures hebdomadaires</b> (1,5 à 3 heures quotidiennes) hors compétition.</p> <p>Dans le cadre d'une convention de partenariat avec un CFCP ou un club partenaire par dérogation, <b><u>les athlètes restent en permanence sous la responsabilité du Pôle. La présence d'un cadre du Pôle est donc requise en permanence sauf cas de force majeure.</u></b></p> <p>Le volume du temps d'entraînement doit pouvoir être modulé de <b>manière personnalisée</b> en fonction des contraintes de chaque joueuse (notamment vis à vis des temps de déplacement et des diverses charges annexes).</p> <p>Les enseignements scolaires du vendredi après-midi doivent être aménagés pour permettre un retour en club de l'athlète le vendredi en vue d'une participation à l'entraînement de fin de journée.</p> <p>Les sélectionnées nationales doivent avoir 72h de récupération après le retour de stages nationaux ou de compétition internationale.</p> <p>En outre, au minimum 48 heures doivent séparer deux compétitions officielles distinctes. Une journée de repos hebdomadaire minimum obligatoire.</p>
	<p><b>Contenus</b></p>	<p>Les contenus pédagogiques sont déclinés par des Directives Techniques Nationales pour l'olympiade avec des avenants annuels.</p> <p>Un bilan médical devra guider tout le travail de prévention, rééquilibrage, gainage et renforcement musculaire.</p>

<b>Éléments du Fonctionnement hors sportif</b>	<b>Un dispositif d'hébergement et de restauration</b>	<p>L'hébergement doit être conforme aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité dans les centres d'hébergement accueillant des mineurs.</p> <p>Type d'hébergement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Internat de l'établissement scolaire, CREPS ou équivalent</li> <li>▪ Chambres de 2 à 4 maximums, avec un minimum individuel de 6 m<sup>2</sup> avec un lit, une armoire et un bureau.</li> <li>▪ Hébergement obligatoire le dimanche soir et <i>accessibilité à l'internat le mercredi après-midi pour se reposer</i></li> <li>▪ Surveillance de l'internat par un encadrant habilité,</li> <li>▪ Les conditions de restauration doivent permettre d'assurer les besoins énergétiques d'une pratique sportive intensive.</li> <li>▪ Il doit toujours être possible de proposer des repas chauds aux athlètes après leurs séances d'entraînement.</li> <li>▪ Supplémentation alimentaire obligatoire (portions spécifiques supplémentaires, gouters).</li> </ul> <p>Équipement minimum des parties communes ou privatives de l'hébergement principal :</p> <p>Équipement sanitaire (douche, lavabo, WC...), système d'évacuation d'air, extincteurs, système de sécurité incendie, salle de repos, salle TV, literie de qualité (grands lits pour grand gabarits), rangements (meubles, placards...), un bureau par stagiaire.</p> <p><b>Une information précise sera faite annuellement à la rentrée par le responsable du pôle à l'ensemble des athlètes sur les risques d'exclusion de la structure pris par toutes celles qui se prêteraient à des pratiques assimilables à du bizutage. Pour rappel : le bizutage constitue un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende, et ceci même si la victime était consentante. Ces peines sont doublées si la victime est une personne vulnérable.</b></p>
	<b>TRANSPORT INTER-SITES</b> (Hébergement / lieu d'entraînement/ lieu d'études)	<p>S'ils sont rendus nécessaires, les déplacements inter-sites sont effectués de préférence par les transports en commun ou par des minibus du Pôle ou par la mise en place d'un système de navettes.</p> <p>Les temps de transports inter-sites doivent être compatibles avec le projet global de formation <b>(3h / semaine semble être un maximum)</b></p> <p>Le temps de déplacement entre le domicile ou le lieu d'hébergement du weekend et le site du pôle doit être compatible avec la réussite du double projet. A défaut, une orientation vers un site d'excellence plus proche pourra être envisagée et validée par la DTN.</p>
	<b>Mise en œuvre du double projet :</b>	<p>La circulaire interministérielle n° 2006-123 du 1er août 2006 (BO n°32 du 7 septembre 2006), abrogée par la note de service interministérielle 2014-07, sert de fondement à la mise en œuvre du double projet.</p>

Responsable, organisation,  
...

Localement un conventionnement avec les établissements scolaires est nécessaire pour l'aménagement des études.

Localement un conventionnement avec les établissements scolaires est nécessaire pour garantir un réel aménagement de l'emploi du temps permettant la réussite du double projet scolaire et sportif :

- Pas de cours le samedi matin pour rejoindre les clubs le vendredi soir
- Horaires et contenus d'EPS aménagés
- Pas d'entraînement au pôle après les repas
- Mise en place d'études surveillées
- Cours de soutien dans les principales matières en tant que de besoin.

La coordination scolaire est faite par un référent scolaire par site nommément désigné.

L'athlète bénéficie du choix dans l'ensemble des filières proposées par l'établissement scolaire support ou les établissements et structures associés. (Ajustement précis au potentiel scolaire de chacun).

Un aménagement réel de l'emploi du temps permet la meilleure harmonie possible entre la pratique intensive de haut niveau, la présence et le travail en cours, le temps d'étude et de récupération qui est un facteur à intégrer obligatoirement

En cas d'absence prolongée ou de difficultés scolaires, le pôle doit proposer, obtenir et mettre en place des cours de rattrapage ou de soutien individualisés en fonction des situations rencontrées.

Un suivi scolaire très précis et cohérent (cahier de suivi, échanges avec les professeurs et le personnel d'encadrement, information à la famille) doit accompagner le joueur tout au long de sa scolarité.

L'organisation générale, l'hébergement ainsi que l'aménagement de la scolarité et des études doivent permettre la réussite du double projet.

La priorité donnée par l'établissement à l'aménagement scolaire est un facteur prioritaire de la labélisation.

Un bilan d'orientation doit être proposé aux athlètes intégrant un CFCP dans les 12 mois précédents la signature de la convention.

Les joueuses sollicitées sur les Regroupements Intergénérationnels (RIG) du dispositif « Espoirs Fédéral » doivent faire l'objet d'un accompagnement scolaire sur mesure, au sein du « site d'Excellence » (document annexe spécifique). La priorité donnée par l'établissement à l'aménagement scolaire et à l'accompagnement spécifique sur mesure des plus forts potentiels est un facteur prioritaire de la labellisation et de re-labellisation. Un soutien spécifique complémentaire peut être apporté par la DTN à ces athlètes.



**Suivi des Sportives**

**Mise en œuvre du suivi médical réglementaire :**  
Responsable, organisation,  
...

Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur (dispositions du code du sport pour les athlètes inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau). Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés. **Un référent médical est identifié et communiqué à la DTN.**

Il existe une équipe médicale comprenant au minimum un médecin spécialisé (formations et diplômes officiels valides) et un kinésithérapeute (diplômé d'État) liés par convention à la Ligue.

L'athlète, par l'intermédiaire de cette équipe médicale, doit avoir un accès très efficace à un réseau d'examens, de soins et de chirurgie.

Obligation de tenir un dossier de suivi médical individualisé (dossier strictement confidentiel)

Pour les sportives sélectionnées, l'échange d'informations médicales entre le médecin du Pôle et le médecin fédéral concerné est obligatoire. (cf. les règles fédérales pour le suivi réglementaire des joueurs identifiés « Espoirs fédéraux »).

L'accompagnement psychologique des athlètes devra être pris en compte par des professionnels de santé.

Suivi pathologique et traumatologique :

Le suivi des blessures et de la réadaptation à l'entraînement et la compétition doit être organisé entre le médecin du Pôle et les entraîneurs (réunion bilan régulière entre l'équipe médicale et l'équipe d'encadrement).

Information médicale vers les athlètes :

- Rôle général d'information du médecin en matière médicale, de conduites à risques et de maltraitance
- Réunion de début de saison avec un diététicien et éventuellement suivi en cas de problème.
- Organisation d'une information régulière sur le dopage dont au moins une en début de saison (diffusion/affichage aux bénéficiaires de la formation de la liste des interdictions (substances et méthodes).

La prise en charge de l'athlète et le suivi comprennent :

- Une visite de recrutement suivant les obligations réglementaires et le cahier des charges mis en place par le médecin FFHANDBALL,
- Un suivi préventif à partir de bilans effectués dès la rentrée,
- Un suivi hebdomadaire à l'entraînement (**comprenant à minima 1 passage sur le site d'entraînement du médecin et 2 passages hebdomadaires du kiné sur le site d'entraînement**)
- Un suivi curatif dès l'apparition de la fatigue ou de la blessure,
- Un suivi de réhabilitation (arrêt de l'entraînement ou pratique aménagée).
- Un contrôle lors du retour à l'activité compétitive.

## Fiche : Cahier des charge Pôles Espoirs - Handball féminin – « Programme accession »

ITEMS		A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PPF
Positionnement au sein du PPF	<b>Objectif général :</b> Accession au haut niveau, Intégrer le programme Excellence	Les pôles espoirs féminins « site d'Accession » de la Fédération Française de Handball délivrent simultanément la formation sportive la plus adaptée vers la haute performance et le professionnalisme, ainsi que la formation scolaire correspondant au profil de la joueuse. Le DTN propose à la labellisation un ou plusieurs sites d'Accession par Territoire au regard du potentiel de licenciées et des réalités d'accessibilité.
	<b>Indicateurs de résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Niveau de recrutement des sportifs</li> <li>➤ Niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure</li> </ul>	Les pôles espoirs féminins « site d'Accession » de la Fédération Française de Handball accueillent les jeunes joueuses identifiées comme les meilleurs potentiels issues des opérations de détection territoriale, et en particulier des Intercomités, à 12 13, 14 et 15 ans pour un cycle de 1 an minimum à 3 ans maximum. Le recrutement se voudra prospectif dans les profils recherchés : <b>conjuguant plusieurs « superpouvoirs » (gardiennes de but avec des qualités motrices donc éventuellement « polyvalentes », gauchères, profils morphologiques atypiques, qualités physiques apparentes et objectivées, combativité en situation de compétition, qualités motrices et lecture de jeu s'exprimant dans un contexte d'opposition du meilleur niveau de jeu de cet âge).</b> L'intégration s'y fera le cas échéant à 12 ans (âge classique de la 5 <sup>ème</sup> ) pour des profils spécifiques qui y auraient intérêt, après une analyse globale de la situation de la jeune joueuse, prenant en compte tous les paramètres extrasportifs. Ce peut être une solution très adaptée dans certains cas. L'intégration s'y fera prioritairement à 14 ans (âge classique de 3 <sup>ème</sup> ) et exceptionnellement pour des profils tardivement détectées à 15 ans (âge classique de 2 <sup>nde</sup> ). <u>Les indicateurs de résultat en cours de cursus en site d'Accession:</u> -le niveau de jeu en -17 CF, par dérogation automatique pour les 13 ans, et en -17 CF ou +16 ans prioritairement au niveau national selon intérêt pour l'athlète, pour les 15 ans. -la participation à la compétition Interligues et au SN U16. <u>Les indicateurs de résultat en sortie de cursus :</u> <b>-l'intégration au pôle espoir territorial « site d'Excellence »</b> ou par dérogation DTN à celui d'un autre Territoire correspondra à la capacité de l'athlète à évoluer en +16 ans national. Le responsable territorial du PPF et le responsable du « site d'Accession » doivent clairement faire partager à l'athlète et à sa famille l'objectif d'intégrer un pôle espoir « site d'Excellence » à 15 ans au plus tard (fin de la 2 <sup>nde</sup> en âge classique).

<p> <b>Coordonnateur,            Responsable PPF            territorial :</b>            Statut, tutelle,            compétences...         </p>	<p> <b>Tutelle :</b> MS / FFHANDBALL Code du sport relatif au <b>PPF</b> </p> <p> <b>Le Coordonnateur du pole est un CTS missionné par la DTN.</b>            Il est l'interlocuteur du pôle auprès des institutions et des partenaires.            Le plus souvent il cumule cette fonction avec celle de responsable du PPF territorial.            Si ce n'est pas le cas, le responsable PPF a la charge de la mise en œuvre du projet et de son animation.         </p> <p> <b>Le responsable PPF territorial :</b> CTS coordonnateur du pole ou CTF missionné par la DTN pour piloter le schéma territorial de performance.         </p> <p> <b>Compétences :</b> </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les sites du territoire sur le plan administratif en concertation avec le coordonnateur ETR, (<b>dont renseignement bi annuel de la SMR dans le PSQS</b>),</li> <li>- Coordonner les RH du PPF du territoire</li> <li>- Coordonner les relations avec les clubs professionnels et leur CFCP</li> <li>- Organiser le suivi et l'évaluation des sites du territoire</li> <li>- Planifier, organiser et piloter la détection sur son territoire de la formation initiale aux Inter Ligues</li> <li>- Coordonner et piloter le recrutement des sites du Pole</li> <li>- Proposer les mises en liste espoirs et gérer les conventions SHN en relation avec le responsable national</li> <li>- Organiser en relation avec le responsable de site excellence le transfert des athlètes détectés</li> <li>- Participer au colloque PPF féminin et répondre à toute invitation de la DTN à visée formation professionnelle continue.</li> <li>- Participer aux entraînements sur les sites le cas échéant</li> <li>- Organiser la concertation et l'harmonisation entre les responsables de sites</li> </ul>
<p> <b>Encadrement :</b>            Qualification, conditions            d'intervention, ...         </p>	<p>           Un responsable de "<b>Site accession</b>" autorisé par la DTN.            Diplômes requis pour l'entraîneur principal : TFP 6 mention "Entraîneur formateur" ou BEES (1er ou 2eme degré), <b>DE ou DES et Diplôme Fédéral Entraîneur Fédéral Jeune</b> ; ou en formation par dérogation.         </p> <p> <b>Compétences :</b> </p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Planifier et organiser le programme d'entraînement</li> <li>- Encadrer les séances d'entraînements et manager l'équipe d'encadrement sportif</li> <li>- S'assurer du suivi médical des athlètes</li> <li>- S'assurer de l'accompagnement psychologique.</li> <li>- S'assurer du suivi sportif des athlètes en relation avec les clubs et les staffs des sélections nationales</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer du suivi scolaire des athlètes en relation avec les équipes pédagogiques des établissements supports</li> <li>- S'assurer du suivi social en relation avec les familles</li> <li>- Organiser en relation avec le responsable de site excellence le transfert des athlètes détectés</li> <li>- Participer au réseau de détection territorial</li> <li>- Participer à la commission de sélection du pole</li> <li>- Participer au colloque PPF féminin et répondre à toute invitation de la DTN à visée formation professionnelle continue.</li> </ul> <p>Tout autre intervenant doit être déclaré à la DTN, chaque année, avec la liste du pôle.</p> <p>Chaque site d'accèsion identifiera l'entraîneur en charge de l'accompagnement spécifique des GB lequel peut être l'entraîneur principal et l'entraîneur en charge de la préparation physique titulaire d'un DU ou validé par la DTN, lequel peut être l'entraîneur principal s'il est titulaire. Les entraîneurs identifiés participeront obligatoirement aux circonstances spécifiques de formation organisées par la DTN.</p> <p>Toute modification de l'encadrement en cours de saison devra obtenir l'aval de la DTN.</p> <p>Diplômes requis pour les adjoints : au minimum BEES ou DE, DU pour les préparateurs physiques, et EIRJ ou EIRA.</p>
	<p><b>Population :</b>          Nombre de sportif minimum et maximum, qualités, critères géographiques et sportifs de recrutement, ...</p>	<p>La DTN a fixé à 36 athlètes pour chaque Territoire l'effectif maximum global d'athlètes en pôle espoirs féminins « site d'Accession » avec une proportion d'environ un tiers de 15 ans possible dans l'effectif. Il incombe alors au responsable territorial du PPF, en relation avec les entraîneurs responsables des « sites d'Accession », de proposer à la DTN la répartition de cet effectif dans les différents « site d'Accession ».</p> <p>La population des « sites d'Accession » doit être l'émergence des stages et compétitions de détection territoriaux et notamment Intercomités et doit concourir à la composition de la représentation territoriale en Interligues (Cf règlement spécifique de la compétition)</p> <p>Les athlètes ont entre 12 et 15 ans (âge classique de la cinquième à la seconde).</p> <p>Seront maintenues au sein du site d'Accession les quelques 15 ans (âge classique de la 2<sup>nde</sup>) à fort potentiel n'ayant pu déjà intégrer un « site d'Excellence », pour des questions de maturité plus tardive ou de concurrence, mais présentant un profil d'accès au haut-niveau et surtout l'ambition partagée avec l'encadrement de le rejoindre à 16 ans (âge classique de passage en 1<sup>ère</sup>).</p>

<b>Éléments du Fonctionnement sportif</b>	<p><b>Installations :</b> Spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...</p>	<p>Gymnase prioritaire d'entraînement <u>souhaité</u> avec tracé 40m /20m, idéalement sur parquet et a minima sur sol sportif souple adapté à la pratique intensive, avec 8 heures au minimum de disponibilité hebdomadaire (sur les 8 à 12h de pratique globale), permettant a minima 1 séance quotidienne dans les conditions d'utilisation du terrain entier. Des créneaux d'utilisation des installations sportives disponibles à des horaires compatibles avec une bonne hygiène de vie et la scolarité. Matériel pédagogique inhérent à la pratique du haut niveau.</p> <p>Accès à des installations annexes permettant la musculation, un travail physiologique, la récupération.</p> <p><u>Équipements souhaités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vestiaires chauffés et sécurisés, avec douches à eau chaude,</li> <li>- un bureau équipé pour le staff du Pôle, téléphone, Internet, vidéo,</li> <li>- un bureau médical équipé (table d'examen, une machine à glace, fournitures médicales en quantités suffisantes),</li> <li>- un local antidopage,</li> </ul>
	<p><b>Fonctionnement :</b> Budgets, partenaires, part fédérale ...</p>	<p><u>Budgets :</u> La ligue est gestionnaire et support de la structure. Présenter un état de l'engagement financier du territoire spécifiquement dans le Pôle Espoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le budget prévisionnel spécifique à la structure Pôle doit être établi selon le document fédéral annexé au présent cahier des charges,</li> <li>▪ La Ligue doit fournir les conventions avec tous les partenaires, les engagements de subventions publiques et de la FFHB.</li> <li>▪ Existence d'un « exercice comptable » propre au Pôle espoirs (sur la base d'une comptabilité analytique) faisant apparaître les engagements financiers des différents partenaires pouvant concerner tous les champs du Pôle.</li> </ul> <p>État des emplois sur des missions « Pôle Espoirs » (technique, administratif, médical, promotion, etc...).</p> <p><u>Partenaires :</u> L'ensemble des conventions (institutions publiques et privées) doit être porté à la connaissance de la <b>DRAJES</b> et de la FFHB. Une charte collective type Ligue-Club-Athlète-Famille avec les engagements réciproques sera signée.</p>
	<p><b>Volume d'entraînement :</b></p>	<p>Le pôle est tenu d'assurer l'entraînement de l'athlète pendant <b>30 semaines au minimum par saison</b> à raison de 8 à 12 heures hebdomadaires (1,5 à 3 heures quotidiennes) hors compétition.</p>

	<p>Nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...</p>	<p>Le volume du temps d'entraînement doit pouvoir être modulé de manière personnalisée en fonction des contraintes de chaque joueuse (notamment vis à vis des temps de déplacement et des diverses charges annexes).</p> <p>Les enseignements scolaires du vendredi après-midi doivent être aménagés pour permettre un retour en club de l'athlète le vendredi en vue d'une participation à l'entraînement de fin de journée.</p> <p>Les sélectionnées nationales doivent avoir 72h de récupération après le retour de stages nationaux ou de compétition internationale.</p> <p>En outre, au minimum 48 heures doivent séparer deux compétitions officielles distinctes.</p> <p>Une journée de repos hebdomadaire minimum obligatoire.</p>
	<p><b>Contenus :</b></p>	<p>Un bilan médical devra guider tout le travail de prévention, rééquilibrage, gainage et renforcement musculaire.</p> <p>Les contenus pédagogiques sont déclinés spécifiquement pour les « sites d'Accession » par des Directives Techniques Nationales pour l'olympiade. Ils sont déclinés en supports écrits et vidéo avec des situations de référence utilisées lors du SNU16.</p>
<p><b>Éléments du Fonctionnement hors sportif</b></p>	<p><b>Un dispositif d'hébergement et de restauration</b></p>	<p>L'hébergement doit être conforme aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité dans les centres d'hébergement accueillant des mineurs.</p> <p><u>Type d'hébergement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Internat de l'établissement scolaire, CREPS ou équivalent</li> <li>▪ Chambres de 2 à 4 maximums, avec un minimum individuel de 6 m<sup>2</sup> avec un lit, une armoire et un bureau.</li> <li>▪ Hébergement obligatoire le dimanche soir et accessibilité à l'internat le mercredi après-midi pour se reposer</li> <li>▪ Surveillance de l'internat par un encadrant habilité</li> <li>▪ Les conditions de restauration doivent permettre d'assurer les besoins énergétiques d'une pratique sportive intensive</li> <li>▪ Il doit toujours être possible de proposer des repas chauds aux stagiaires après leurs séances d'entraînement</li> <li>▪ Supplémentation alimentaire obligatoire (portions spécifiques supplémentaires, gouters).</li> </ul> <p><u>Équipement minimum des parties communes ou privées de l'hébergement principal :</u></p>

		<p>Équipement sanitaire (douche, lavabo, WC...), système d'évacuation d'air, extincteurs, système de sécurité incendie, salle de repos, salle TV, <u>litterie de qualité</u> (grands lits pour grand gabarits), rangements (meubles, placards,...), un bureau par stagiaire.</p> <p><b>Une information précise sera faite annuellement à la rentrée par le responsable du pôle à l'ensemble des athlètes sur les risques d'exclusion de la structure pris par toutes celles qui se prêteraient à des pratiques assimilables à du bizutage. Pour rappel : le bizutage est un délit puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7500 € d'amende, et ceci même si la victime était consentante. Ces peines sont doublées si la victime est une personne vulnérable</b></p>
	<p><b>TRANSPORT INTER-SITES</b> (Hébergement/ lieu d'entraînement/ lieu d'études)</p>	<p>S'ils sont rendus nécessaires, les déplacements inter-sites sont effectués de préférence par les transports en commun ou par des minibus du Pôle ou par la mise en place d'un système de navettes.</p> <p>Les temps de transports inter-sites doivent être compatibles avec le projet global de formation (3h / semaine semble être un maximum).</p> <p>Le temps de déplacement entre le domicile ou le lieu d'hébergement du weekend et le site du pôle doit être compatible avec la réussite du double projet. A défaut, une orientation vers un site d'accession plus proche pourra être envisagée et validée par la DTN.</p>
	<p><b>Mise en œuvre du double projet :</b> Responsable, organisation, ...</p>	<p>La circulaire interministérielle n° 2006-123 du 1<sup>er</sup> aout 2006 (BO n°32 du 7 septembre 2006), abrogée par la note de service interministérielle 2014-07, sert de fondement à la mise en œuvre du double projet.</p> <p>Localement un conventionnement avec les établissements scolaires est nécessaire pour garantir un réel aménagement de l'emploi du temps permettant la réussite du double projet scolaire et sportif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de cours le samedi matin pour rejoindre les clubs le vendredi soir</li> <li>- Horaires et contenus d'EPS aménagés</li> <li>- Pas d'entraînement au pôle après les repas</li> <li>- Mise en place d'études surveillées</li> <li>- Cours de soutien dans les principales matières en tant que de besoin.</li> </ul> <p>La coordination scolaire est faite par <u>un référent scolaire</u> par site, <u>nommément désigné</u>.</p> <p>L'athlète bénéficie du choix dans l'ensemble des filières proposées par l'établissement scolaire support ou les établissements et structures associés. (<u>Ajustement précis au potentiel scolaire de chacune</u>).</p>

		<p>Un aménagement réel de l'emploi du temps permet la meilleure harmonie possible entre la pratique intensive de haut niveau, la présence et le travail en cours, le temps d'étude et de récupération qui est un facteur à intégrer obligatoirement</p> <p>En cas d'absence prolongée ou de difficultés scolaires, le pôle doit proposer, obtenir et mettre en place des cours de rattrapage ou de soutien individualisés en fonction des situations rencontrées.</p> <p>Un suivi scolaire très précis et cohérent (cahier de suivi, échanges avec les professeurs et le personnel d'encadrement, information à la famille) doit accompagner le joueur tout au long de sa scolarité.</p> <p>L'organisation générale, l'hébergement ainsi que l'aménagement de la scolarité et des études doivent permettre la réussite du double projet.</p> <p>La priorité donnée par l'établissement à l'aménagement scolaire est un facteur prioritaire de la labellisation</p>
<p><b>Suivi des Sportives</b></p>	<p><b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire :</b>          Responsable, organisation,          ...</p>	<p>Le suivi médical doit être conforme aux textes en vigueur (dispositions du code du sport pour les athlètes inscrits dans les filières d'accès au sport de haut niveau). Il est réalisé localement et/ou sur les plateaux médicaux identifiés. <b>Un référent médical est identifié et communiqué à la DTN.</b></p> <p>Il existe une équipe médicale comprenant au minimum un médecin spécialisé (formations et diplômes officiels valides) et un kinésithérapeute (diplômé d'État) <u>liés par convention</u> à la Ligue.</p> <p>L'athlète, par l'intermédiaire de cette équipe médicale, doit avoir un accès très efficace à un réseau d'examens, de soins et de chirurgie.</p> <p>Obligation de tenir un dossier de suivi médical individualisé (dossier strictement confidentiel)</p> <p>Pour les sportifs sélectionnés, l'échange d'informations médicales entre le médecin du Pôle et le médecin fédéral concerné est obligatoire.</p> <p>L'accompagnement psychologique des athlètes devra être pris en compte par des professionnels de santé.</p> <p><u>Suivi pathologique et traumatologique :</u>          Le suivi des blessures et de la réadaptation à l'entraînement et la compétition doit être organisé entre le médecin du Pôle et les entraîneurs (réunion bilan régulière entre l'équipe médicale et l'équipe d'encadrement).</p>



Information médicale vers les athlètes :

- Rôle général d'information du médecin en matière médicale, de conduites à risques et de maltraitance
- Réunion de début de saison avec un diététicien et éventuellement suivi en cas de problème.
- Organisation d'une information régulière sur le dopage dont au moins une en début de saison (diffusion/affichage aux bénéficiaires de la formation de la liste des interdictions (substances et méthodes)).

La prise en charge de l'athlète et le suivi comprennent :

- Une visite de recrutement suivant les obligations réglementaires et le cahier des charges mis en place par le médecin FFHB,
- Un suivi préventif à partir de bilans effectués dès la rentrée,
- Un suivi hebdomadaire à l'entraînement (**comprenant à minima 1 passage sur le site d'entraînement du médecin et 1 passage hebdomadaire du kiné sur le site d'entraînement**)
- Un suivi curatif dès l'apparition de la fatigue ou de la blessure,
- Un suivi de réhabilitation (arrêt de l'entraînement ou pratique aménagée).
- Un contrôle lors du retour à l'activité compétitive.

Les modalités de la surveillance médicale des sportifs de haut niveau et des sportifs reconnus dans le PPF

Définition et organisation de la surveillance médicale réglementaire des sportifs listés et la surveillance médicale des non listés des programmes :

**Annexes 9 et 10**

Formalisation d'un projet d'accompagnement médical des équipes de France dans le cadre du PPF :

**Annexes 9 et 10**

La présentation de la convention fédération / SHN

Modalités de formation sportive et citoyenne

Les indicateurs de performance des structures

- Nombre de sportifs intégrant France A (à N + 4 à 5 ans)
- Nombre de sportifs signant un contrat professionnel de joueur (se) de handball (à N + 3 à 4 ans)
- Nombre de sportifs en club allant de la N1 à la D1
- Nombre de sportifs intégrant les équipes de France U16 à U20.

Nombre de sportifs qui réalisent les performances leur permettant d'être recrutés par un Centre de Formation agréé.

